

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le mardi 8 septembre 2015 à 20 h 00, sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Messieurs Yves Barrette, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude ainsi que mesdames Catherine Cardinal et France Quintin Blum, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Mercier.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau et le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Noël Dupasquier, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que huit (8) citoyens.

Monsieur Alexandre Provost, conseiller est absent.

**1. Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, monsieur Luc Mercier, maire.

**15-09-186 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal du 3 août 2015
4. Rapports des comités
  - *Service de l'inspection – Louise Nadeau*
    - *Dépôt des rapports des permis août 2015*
    - *Rapiécage et rang Kempt*
  - *Service de Sécurité Incendie – Noël Dupasquier*
    - *Renouvellement de l'entente de présentation incendie avec la Régie intermunicipale*
    - *Engagement d'un nouveau pompier et nomination d'un nouvel officier*
  - *Comité de la Politique Familiale*
  - *Comité du Suivi de l'aménagement de l'autoroute 35 (recommandations)*
  - *Rapport sur les plaintes*
5. Adoption du Règlement 15-285 abrogeant le Règlement 09-205 relativement au programme de crédit de taxes
6. Période de questions
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2014
8. Rapports trimestriels et états comparatifs
9. Correspondance
  - *Demande de la municipalité de Saint-Sébastien concernant un appui à la FQM*
  - *Demande d'appui de la municipalité de Saint-Sébastien pour la finalisation de la piste cyclable*
  - *CPTAQ – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire pour la Ferme M & J L'Écuyer*
  - *MDDELCC – Certificat d'autorisation pour l'entretien et la stabilisation du Cours d'eau Branche 22 de la Rivière du Sud – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résidentielles – Déclaration des tonnages – Redistribution 2015*
  - *VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU – Copie certifiée conforme au Règlement no. 1322 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville*
  - *TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – Demande à la CPTAQ du 1552, chemin de la Grande Ligne d'autoriser le transport de la terre végétale et l'épandage sur les terres pour permettre de mettre en culture l'emprise du gaz propane de 5 hectares environ*
10. Présentation des comptes et engagement de crédits (Contrat d'entretien PG pour 2016)
  - *Acceptation des travaux de Seney Électrique inc. et travaux supplémentaires*
  - *Programmation préliminaire pour le programme TECQ 2014-2018*
  - *Adoption du budget révisé de l'OMH*
11. Affaires nouvelles
  - Administration
    - *Nomination du parc « La Riveraine » et transmission à la Commission de la toponymie du Québec*
    - *Ouverture de l'entente pour le Domaine de la Chute pour ajouter les frais des travaux qui bénéficient à un immeuble appartenant à la municipalité*
  - Voirie
    - *Offre de service du Groupe S.M. inc. pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance de chantier nécessaire pour le prolongement du trottoir de la rue Saint-Denis*
  - Loisirs
    - *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*

12. Divers
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de l'assemblée
15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Bernard Rousselle, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant les points sous « Eau potable et eaux usées » et de les reporter à une séance ultérieure tout en conservant le point Divers ouvert.

**15-09-187 3. Adoption du procès-verbal du 3 août 2015**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 tel que rédigé et apportant la correction suivante à la résolution 15-08-176 ;

*« Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude... ».*

**4. Rapports**

**Service de l'inspection – Louise Nadeau**

Madame Louise Nadeau dépose le rapport de permis du mois d'août 2015.

**Service incendie et comité de la sécurité civile – Noël Dupasquier**

Monsieur Noël Dupasquier dépose le rapport d'intervention du mois d'août 2015.

**15-09-188 Renouvellement de l'entente de prévention incendie avec la Régie intermunicipale**

**CONSIDÉRANT** les ententes intermunicipales intervenues entre la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et diverses municipalités concernant la prévention incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d'incendie a avisé par écrit les municipalités participantes qu'elle avait l'intention de continuer à leur offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2016 et que les conditions de renouvellement ont été transmises aux municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, la Régie intermunicipale d'incendie a examiné les revenus et les dépenses générés par ces ententes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec, de mai 2014 à mai 2015, est de 1,2 % ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'accepter les conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2016 et que :

Le tarif horaire du technicien en prévention incendie sera augmenté de 1,2 % et fixé à 43,18 \$ pour la municipalité de Saint-Alexandre ;

Le tarif pour les frais de déplacement aller-retour demeurera pour Saint-Alexandre à 26,5 km à 0,57 \$ = 15,10 \$, donc 15,00 \$.

**15-09-189 Engagement d'un nouveau pompier et nomination d'un nouvel officier**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu de nommer messieurs Éric Martel et Daniel Dussureault, officiers en tant que lieutenants et d'embaucher monsieur Jean-Sébastien Cyr comme nouveau pompier volontaire de Saint-Alexandre selon la politique de salaire en vigueur.

**Comité de la Politique familiale**

Monsieur Yves Barrette donne son rapport.

**Comité du suivi de l'aménagement de l'autoroute 35**

Monsieur Yves Barrette donne rapport sur la plantation des arbres et sur l'entente qui sera proposée.

## Comité des Loisirs

Madame Catherine Cardinal donne rapport sur la préparation de la soirée Casino du 14 novembre 2015 (150 billets mis en vente au montant de 65,00 \$ incluant buffet, photomaton, band jazz, tables de jeux, etc.). Les billets seront disponibles sous peu.

## Rapport des plaintes

Aucune plainte déposée au mois d'août 2015.

### 15-09-190 5. Adoption du Règlement 15-285 abrogeant le Règlement numéro 09-205 relativement à un programme de crédit de taxes dans certains secteurs résidentiels de la municipalité

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu un avis du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire concernant son règlement relatif à un programme de crédit de taxes;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire mettre fin au programme de crédit de taxes résidentielles;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** le Conseil considère et qu'il y a lieu d'indemniser toute personne qui rencontre les conditions d'éligibilité au programme du crédit de taxes jusqu'à la date de la présentation d'abrogation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu qu'il est par le présent règlement numéro 15-285 intitulé « RÈGLEMENT 15-285 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-205 RELATIVEMENT À UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS CERTAINS SECTEURS RÉSIDENTIELS DE LA MUNICIPALITÉ » décrété et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-205**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 09-205 relativement à un programme de crédit de taxes dans certains secteurs résidentiels de la municipalité de Saint-Alexandre.

#### **ARTICLE 3. DISPOSITION TRANSITOIRE**

Le présent règlement n'a pas pour effet de priver tout propriétaire admissible au droit de recevoir de crédit de taxe selon les modalités du programme créé par le règlement 09-205 s'il rencontre les critères d'admissibilité avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Est considéré admissible tout propriétaire qui aura complété le formulaire de demande requis avant le 15 octobre 2015 et qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- La construction résidentielle a été érigée avant le 8 septembre 2015;
- Ou
- Une demande de permis de construction substantiellement complète et conforme a été présentée le ou avant le 8 septembre 2015.

#### **ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### 6. Période de Questions

Questions adressées au conseil :

Monsieur Gilles Leduc :

- *Peut-on faire appliquer le règlement de fauchage sur les terrains vacants ?*

Monsieur Martin Galipeau :

- *Peut-on aussi appliquer ledit règlement pour le terrain de Bell Canada ?*

Monsieur André Beaudoin :

- *Je viens déposer une pétition signée par les citoyens concernant le bruit constant des ventilateurs de la Ferme de monsieur Grégoire.*

Monsieur Luc Mercier, maire procède à la lecture de l'introduction de la pétition.

**15-09-191**      **Dépôt de la pétition des citoyens pour le bruit provenant de la Ferme Grégoire**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que le maire ainsi que les conseillers de la municipalité ont pris acte du dépôt de la pétition signée par vingt-six (26) citoyens concernant le bruit provenant des ventilateurs de la Ferme Grégoire.

**15-09-192**      **7. Dépôt des indicateurs de gestion 2014**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu de prendre acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014.

**8. Rapports trimestriels et états comparatifs**

Madame Bertrand dépose les rapports trimestriels et les états comparatifs au conseil.

**9. Correspondance**

**15-09-193**      **Appui à la Fédération québécoise des municipalités**

**CONSIDÉRANT** le Grand Rendez-vous des régions en vue de la négociation d'un nouveau Pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités le 3 juin 2015 à Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'issue des échanges, une déclaration a été proposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu ;

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**15-09-194      Appui pour la finalisation de la piste cyclable**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Bernard Rousselle, et unanimement résolu d'appuyer les démarches des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec et Noyan afin que le ministère des Transports complète les sept (7) kilomètres manquants pour relier la Montérégiade via Lacolle et Montréal.

**15-09-195      10. Présentation des comptes et engagement de crédits**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame Catherine Cardinal, et unanimement résolu d'accepter les comptes à payer tels que présentés, d'engager les crédits nécessaires pour les subventions des installations septiques au montant de 10 700,00 \$ ainsi que les comptes additionnels au montant de 84 645,84 \$ et les salaires du mois représentant les déboursés suivants :

Chèques fournisseurs :	76953	à	77014	pour	86 953,57 \$
Prélèvements automatiques :	2141	à	2152	pour	32 293,57 \$
Chèques salaires :	5308	à	5345	pour	16 127,98 \$

**15-09-196      Acceptation des travaux de Seney Électrique inc. et travaux supplémentaires**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'accepter les coûts des travaux de Seney Électriques au montant de 41 364,56 \$ ainsi que pour les travaux supplémentaires au montant de 4 035,62 \$ en conservant une retenue de 10 %, jusqu'au redressement du rapport des travaux.

**15-09-197      Programme préliminaire pour le programme TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2016;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation préliminaire de travaux jointe à la présentes et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

15-09-198

**Adoption du budget révisé de l'Office municipal de l'habitation (OMH)**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH pour une quote part de 2 461,00 \$ et de payer la différence au montant de 109,00 \$.

**11. Affaires nouvelles**

15-09-199

**Appellation du parc de « La Riveraine » et transmission à la Commission de la toponymie du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement d'un parc aux abords d'un cours d'eau était également un projet d'éducation sur les bandes riveraines;

**CONSIDÉRANT QU'**un concours auprès des enfants de la cinquième et sixième année a été lancé pour l'appellation du parc;

**CONSIDÉRANT QUE** la gagnante du concours a soumis le nom du parc « La Riveraine »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'accepter l'appellation du nouveau parc « La Riveraine » et de le transmettre à la Commission de la toponymie du Québec pour approbation.

15-09-200

**Ouverture de l'entente pour le Domaine de la Chute afin d'ajouter les frais des travaux qui bénéficient à un immeuble appartenant à la municipalité**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la municipalité et Groupe BCH Développement (3092-3114 Québec inc.) le 8 avril 2014 relativement au projet du Domaine de la Chute afin d'ajouter les frais des travaux à l'entente qui bénéficient à un immeuble appartenant à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoyait deux phases et que la première phase est presque complétée;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième phase prévoit des travaux hors site qui bénéficient à un immeuble appartenant à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'article 4.3 du *Règlement no. 11-224 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* qui prévoient les modalités de paiement des travaux de la part des bénéficiaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu;

**DE MODIFIER** l'entente afin de rajouter l'article 4A après l'article 4.4 qui se lit comme suit :

La municipalité de Saint-Alexandre étant bénéficiaire des travaux aux fins d'application de l'article 4 du *Règlement numéro 11-224* à l'égard du terrain dont elle est propriétaire constitué du lot 4 391 379 du Cadastre du Québec, la quote part qui en découle sera payable à la Corporation lors de la cession des terrains conformément à l'article 4 de l'Entente.

15-09-201

**Offre de service Les Consultants S.M. inc pour le prolongement du trottoir de la rue Saint-Denis**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de Les Consultants S.M. inc daté du 8 septembre 2015;

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels des Consultants S.M. inc pour la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offre et de la surveillance de chantier pour le prolongement du trottoir nord-est entre les adresses 407 au 1565, rue Saint-Denis, au montant de 11 250,00 \$ plus taxes.

15-09-202

**Demande de soumission pour le déneigement des rues de la municipalité**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu,

**Que** la directrice générale, madame Michèle Bertrand, procède au lancement de l'appel d'offres public pour le déneigement des rues de la municipalité de Saint-Alexandre pour les années 2015-2016 et 2016-2017 par voie informatique avec SEAO et dans un journal local;

**De** nommer madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable en octroi de contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

15-09-203

**Demande de soumission pour le déneigement des entrées de la municipalité**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu de procéder à un appel d'offre par invitation pour le déneigement des entrées de la municipalité de Saint-Alexandre pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017.

15-09-204

**Offre de service de Philippe Meunier pour la révision et refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de monsieur Philippe Meunier, consultant en urbanisme, pour la révision et refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme au montant de 14 000,00 \$, selon l'échéancier de novembre 2015 à juin 2016.

15-09-205

**Demande de bonification du projet Stratégie de communication du plan de déplacement présenté à la MRC Haut-Richelieu dans le cadre du programme du Pacte rural 2014-2019**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité d'un montant résiduel de 1 125,51\$ dans l'enveloppe du volet local pour la municipalité de Saint-Alexandre dans le cadre du programme du Pacte rural 2014-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame Catherine Cardinal, et unanimement résolu,

**De** présenter une demande de bonification de la subvention de l'ordre de 1 125,51\$ représentant 80% des dépenses admissibles additionnelles, à la MRC Haut-Richelieu dans le cadre du programme du Pacte rural 2014-2019, pour ajouter un processus de consultation publique à la mise en œuvre de la stratégie de communication du plan de déplacement de la municipalité de Saint-Alexandre.

**De** modifier l'item 3 de l'échéancier du projet stratégie de communication du plan de déplacement pour ajouter le processus de consultation publique aux mois de novembre, décembre 2015 et janvier 2016.

**De** modifier l'item publicité et relations publiques du budget pour ajouter les dépenses admissibles au montant de 1 406.88 \$ pour l'organisation des consultations publiques.

**Que** le conseil municipal de Saint-Alexandre assumera la différence des coûts engendrés par la réalisation de la bonification du projet, de l'ordre de 281,37 \$, soit 20% des dépenses admissibles.

15-09-206

**Proposition de Philippe Meunier pour la planification de la mise en place d'un circuit de mobilité active et sécuritaire**

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Bernard Rousselle, et unanimement résolu d'accepter la planification de la mise en place d'un circuit de mobilité active et sécuritaire tel que présenté par monsieur Philippe Meunier et que le comité de coordination soit mis en place et comprenne les membres suivants :

*Chargé de projet : Philippe Meunier  
Directrice générale : Michèle Bertrand  
Coordonnatrice des Loisirs : Odile Gauvin  
Directrice des travaux publics : Louise Nadeau  
Élu : Alexandre Provost*

15-09-207

**Demande de nettoyage de cours d'eau Branche 24 de la Rivière du Sud**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de monsieur Jurg Deringer afin de procéder à l'entretien et le nettoyage du cours d'eau Rivière du Sud, Branche 24, sur le lot 4 389 786;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur de la MRC du Haut-Richelieu recommande les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu,

**QUE** demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans le cours d'eau Rivière du Sud, Branche 24, sur le lot 4 389 786;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

**12. Divers**

Aucune résolution.

**13. Deuxième période de questions**

Questions adressées au conseil :

Monsieur Martin Galipeau :

- *Le point 10.2 concernant le programme TEQC 2014-2018, que veut dire TECQ??*
- *Le point 11.2 pour le Domaine de la Chute, je n'ai pas compris où va le 32 000\$ ?*

Madame Bertrand fait la lecture de la résolution qui se rattache au Domaine de la Chute.

Monsieur Martin Galipeau :

- *Qu'est-ce qu'une barrière anti-émeute?*
- *Est-ce qu'il y a la même chose sur st-Charles/Bernard comme sur Station, plus étroit?*

Monsieur Beaudoin :

- *Quels sont les travaux à faire sur la rue du Pavillon?*

**14. Clôture de l'assemblée**

Les sujets de l'ordre du jour ayant tous été traités, l'assemblée est déclarée close.

15-09-208

**15. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 12.

**Certificat de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière